



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **CAP LOCALES DU 17 DECEMBRE 2014 COMPTE RENDU**

Les CAP locales se sont déroulées à la Direction à Quimper sous la Présidence de Véronique PY le mercredi 17 décembre 2014.

L'ordre du jour portait sur les affectations des agents touchés par les fusions et suppressions de services au 1er janvier 2015.

Concernant les collègues des Trésoreries de Plouigneau, Plouescat, Saint Thégonnec ils rejoindront les Trésoreries de Lanmeur, Saint Pol de Léon et Morlaix Banlieue.

Dans le cadre de la priorité, suite à transfert de service au sein de la DDFIP29, la Direction avait demandé à nos collègues d'établir une fiche de vœux pour suivre leur emploi.

En ce qui concerne la fermeture de la Trésorerie de Pont Aven, les collègues seront amenés à rejoindre la Trésorerie de Quimperlé ( 2 B ) , le SIP de Quimperlé (1C) et la Trésorerie de Concarneau (1B).

Compte tenu du fait que pour rejoindre le SIP de Quimperlé et la Trésorerie de Concarneau les deux collègues doivent changer de mission structure (SIP Quimperlé) et de RAN (Concarneau), ils seront provisoirement positionnés en « ALD Quimperlé » et pourront faire une demande de mutation nationale avec priorité absolue sur leurs affectations définitives.

Concernant les collègues des SIE de Brest Abers et Brest Ponant, ils seront affectés sur le SIE de Brest Iroise et ceux des SIE de Brest Kergaradec et Brest Rade sur le SIE de Brest Elorn sans qu'il n'y ait de changement sur leur RAN et missions structures.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, **FO DGFIP29** a dénoncé le fait que ces projets de restructurations n'aient été confirmés par le Ministre que très tardivement, en fin de cette année, ce qui a mis une pression supplémentaire sur les agents qui n'avaient vraiment pas besoin de subir un tel suspens en plus du reste!

Véronique PY nous a confirmé que, si l'arrêté Ministériel était bien signé par le Ministre pour les fusions de SIE, en revanche, la signature de celui concernant les Trésoreries n'était pas encore établi même si son principe était acquis...

**Cela étant même si la publication au JO devrait suivre sans tarder à priori, les CAP qui se sont tenues ce 17 décembre ont été actées par anticipation d'une décision qui n'est pas encore officielle....**

Outre le fait que les agents aient été "invités" à établir des fiches de vœux pour leur garantir de suivre leur emploi, le dispositif mis en place pour ceux qui devront changer de RAN et/ou de missions structures relève une fois de plus, d'un montage type "Usine à gaz" avec en plus de la CAP locale, une "invitation" à effectuer une demande de mutation dans le cadre du mouvement national...

**FO DGFIP29 a, une fois de plus, dénoncé la mise en place de règles de gestion reposant sur un système hyper centralisé, et quasi paralysant en ce qui concerne les mouvements de mutations internes aux départements.**

A notre question de savoir si les agents avaient bien reçu les informations concernant leur éligibilité ou non au dispositif de prime de restructuration de service, la Direction nous a indiqué que les versements devraient être effectués en janvier 2015 et que, conformément au décret du 17 avril 2008, il fallait exercer pendant douze mois dans le service fusionné pour ne pas devoir rembourser la prime perçue...

**Conformément à nos positions prises lors des Comités techniques locaux des 28 juin 2013 et 16 octobre 2014, FO DGFIP29 a voté contre les propositions d'affectations de l'Administration dans le cadre de ces fusions et suppressions de services de la DGFIP du Finistère.**

**Vote des OS:** Solidaires - CGT : Contre / CFDT : Abstention

En questions diverses, **FO DGFIP29** a souhaité avoir des éclaircissements au sujet de l'Instruction RH nationale publié le 14 novembre 2014, et portant sur la mise en œuvre du dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort (EDR).

Rappelons que cette note fait suite à l'harmonisation des doctrines d'emplois des EMR et des EDRA dont les modes de recrutements étaient différents.

Les agents EMR de la Gestion Publique étaient recrutés localement par la Direction et les EDRA de la Filière Fiscale affectés dans le cadre d'un mouvement national de mutation .

Véronique PY a d'emblée indiqué qu'elle ne souhaitait pas rentrer dans un commentaire détaillé de cette note considérant qu'elle n'apportait pas des réponses claires à un certain nombre de questions et qu'elle avait demandé des précisions à la Centrale avant de lancer l'appel local à candidature.

**Nous sommes donc restés sur notre faim quant à nous voir livrer en séance les tenants et surtout les aboutissants de cette note RH établie comme d'habitude sur le mode "usine à gaz" par la Direction Générale.**

Avec les réserves inhérentes à notre interprétation de ce texte, nous pouvons cependant en relater les grandes lignes et notamment le fait que désormais une mission/structure nationale « équipe départementale de renfort – EDRé » serait créée à compter de 2015.

Elle serait constituée à partir des agents des équipes actuelles EMR de la filière gestion publique, des EDRA de la filière fiscale, et des agents des CPS Relais.

Ces collègues auraient droit au maintien dans l'équipe EDR et verraient leurs affectations nationales modifiées : "DDFIP/DRFIP-Sans résidence - EDR".

La Direction locale aurait aussi la possibilité d'effectuer, en fonction des vacances d'emplois, un recrutement local sur cette EDR à partir des agents déjà en fonction dans le département.

Cet appel à candidature devrait se dérouler prochainement, les agents devant exprimer leur candidature par écrit, la Direction nous ayant indiqué en séance qu'ils auraient un entretien.

Dans le cas où ces collègues seraient recrutés, ils devraient formuler une demande de mutation nationale : DDFIP/DRFIP- Sans résidence -EDR et cocher une case "prioritaire" pour obtenir ce vœu.

**Toutes ces opérations devront se dérouler dans un calendrier fort contraint puisque la Direction vient de communiquer que date butoir est fixé au 5 janvier 2015 pour répondre à l'appel à candidature local, en sachant que le 21 janvier 2015 est la date de fin de campagne des mutations 2015 !!**

**Alors que les Instructions sur les mutations 2015 viennent de sortir le 18 décembre 2014, FO DGFIP29 dénonce à nouveau ces calendriers insensés de la Direction Générale !!**

Même si Madame PY n'a pas souhaité s'avancer sur ce dispositif, **FO DGFIP29** a soulevé plusieurs points, et notamment les contraintes liées à la mise en place du mode unifié à compter du 1er septembre 2015 compte tenu des besoins que le département connaît en ce qui concerne le renforcement de cette EDR.

Nous avons également souligné les inquiétudes des agents qui vont se voir imposer une nouvelle mission structure nationale rendant plus difficile l'obtention d'une mutation à l'intérieur du département notamment pour les agents de catégorie C.

Enfin pour les collègues des CPS Relais qui étaient jusqu'à présent rattachés à une équipe de renfort en résidence (ERR), l'intégration dans cette nouvelle équipe EDR pourrait ne pas être sans conséquences quant à leur périmètre futur d'intervention.

Nous avons souligné à l'Administration la spécificité métier de ces collègues sur les missions liées au recouvrement et notamment à la mensualisation. Pour **FO DGFIP29**, leur technicité dans la période hors CPS doit pouvoir s'exprimer dans les conditions que celles qui étaient définies au plan local sans que la mobilité soit utilisé comme un couperet susceptible de les dissuader de poursuivre leurs missions au sein du CPSR.

A notre question du périmètre des emplois EDR dans le Finistère, Véronique PY a indiqué qu'elle reconnaissait toute leur utilité aux équipes de renfort et qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois sur cette structure en 2015.

Elle nous a communiqué la date du prochain CTL devant évoquer la répartition des suppressions d'effectifs 2015, fixée au jeudi 8 janvier 2015.

## DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Ces CAP locales réunies ce 17 décembre 2014 doivent statuer sur les modifications d'affectations concernant nos collègues travaillant au sein des SIE Brestois et des Trésoreries de Plouigneau, Plouescat, Pont Aven, Saint Thégonnec, dont les services vont être regroupés pour les sites Brestois et fermés pour les Trésoreries.

Rappelons ici que **FO DGFIP** condamne ces fusions de services et suppressions de postes, et que notre syndicat y voit surtout le résultat de la démarche stratégique qui, sous couvert d'améliorer les conditions de travail des personnels, vise surtout à réduire le nombre de sites, et à faciliter pour l'Administration la gestion des prochaines suppressions d'emplois.

Faut il rappeler aussi, que depuis sa création, la DGFIP a perdu 14000 emplois et que rien ne semble indiquer ne serait ce qu'une pause dans cette hémorragie des effectifs.

De suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, la charge de travail est devenue quasi impossible à gérer dans de nombreuses structures et notamment dans les plus petites, à tel point que les collègues finissent eux-mêmes par être demandeurs d'aménagements visant à réduire les missions voire à fermer les postes.

Alors que la situation économique et sociale justifierait un renforcement des moyens de la DGFIP sur toutes ses missions et structures, cette stratégie d'asphyxie a été menée sciemment au mépris des personnels qui ont vu inexorablement leurs conditions de travail se dégrader.

Comme nous l'avons souligné en CTL du 16 octobre et en CHS-CT du 3 novembre dernier, et contrairement à la présentation idyllique de l'Administration, ces suppressions/fusions de postes ne seront pas sans impact pour nos collègues, qui doivent notamment préparer l'ensemble des opérations liées à ces opérations de restructurations, tâches qui se surajoutent aux autres missions dans un contexte de calendrier déjà beaucoup trop surchargé.

**FO DGFIP** dénonce également ici le fait que les arbitrages liés à ces restructurations ne puissent être rendus que dans les tous derniers jours de décembre, alors que ces projets ont été lancés, pour certains, depuis un an et demi et soumis au vote du CTL du 28 juin 2013.

Pour **FO DGFIP**, ce suspens infligé aux personnels relève bien de la part du pouvoir politique d'un manque de respect à leur égard.

Concernant les modalités d'affectation des collègues concernés par ces suppressions de services, l'Administration a considéré que, pour bénéficier de la priorité pour suivre leur emploi les personnels devraient le formaliser au travers d'une fiche de vœux.

Pour **FO DGFIP** cette mesure, que l'Administration ne manquera pas de nous présenter sous son aspect technique, n'en demeure pas moins connoté dans une approche d'acceptation des collègues à ces projets, sentiment qui peut être ressenti par certains mais qui ne fait pas forcément l'unanimité.

Pour **FO DGFIP** qui avait, dès le CTL du 28 juin 2013, demandé la tenue d'une CAP locale dans le cadre de ces opérations de restructurations, il importe également que les agents concernés puissent disposer des informations précises liées au dispositif d'indemnisation dont ils pourront bénéficier suite aux contraintes de changement de résidence administrative.

Madame la Présidente, dans la mesure où tout laisse à penser que les conditions budgétaires 2015 seront pires que celles de 2014, les agents de la DGFIP sont très inquiets quant aux moyens dont ils vont disposer pour mener à bien leur mission de service public au quotidien.

Dans le même temps, les agents subissent pour la 5ème année consécutive, le gel des traitements ce qui ne va pas pour bon nombre d'entre eux sans poser de sérieuses difficultés en terme de pouvoir d'achat.

En outre, la refonte des régimes indemnitaires laisse beaucoup d'amertume auprès de ceux dont les fonctions ne sont pas valorisées tels que les évaluateurs Domaines ou les adjoints en poste comptable, et que dire de ceux qui devront attendre le mois de janvier pour percevoir la prime de caisse dont les nouvelles modalités affichent une régression inadmissible ! !

Dans un tel contexte, l'annonce des nouvelles suppressions d'emplois qui aboutiront inévitablement à une nouvelle dégradation des conditions de travail n'est pas acceptable, et **FO DGFIP** ne peut pas cautionner vos solutions pour tenter de pallier à la pénurie des effectifs consistant notamment à réduire le périmètre des missions et le maillage territorial de la DGFIP.

Avec sa Confédération, **FO DGFIP** rappelle ici à nouveau, la nécessité d'un service public égalitaire et républicain, fondé sur le maillage territorial du territoire, porté et incarné par des femmes et des hommes au plus près des besoins des citoyens.

## LA SECTION **FO** DGFIP29 VOUS SOUHAITE DE

